

# Conditions Particulières

## Section 1 – Tarification.

### 1- Abonnement pour une seule société

Au titre de l'abonnement au Site [www.NotiFide.com](http://www.NotiFide.com), la rémunération stipulée à l'article 13 des Conditions d'Utilisation est d'un montant annuel :

- de 3.000 EUR (HT) pour les sociétés employant 500 personnes ou plus,
- ou - de 1.000 EUR (HT) pour les sociétés employant moins de 500 personnes.

Le Client-Utilisateur s'engage à justifier de son effectif salarié tel que reflété dans son dernier bilan disponible à première demande de NotiFide.

### 2- Abonnement pour plusieurs sociétés appartenant au même Groupe

Le Groupe est ici défini comme formé de sociétés liées relevant du même Administrateur (tel que défini aux Conditions d'Utilisation), pour les seuls besoins de l'application du tarif spécifique figurant ci-après. L'Administrateur doit, sur demande NotiFide, être en mesure de démontrer que les sociétés de son Groupe sont liées par des liens en capital directs ou indirects ou par une communauté d'intérêts (notamment communauté de gestion s'agissant des sociétés de gestion de portefeuille, incluant les Sicav et Fonds Communs de Placements relevant de leur périmètre). Faute de pouvoir apporter cette justification dans le mois suivant la demande, NotiFide pourra déchoir tout ou partie des sociétés du Groupe de leur appartenance au Groupe et appliquer rétroactivement le tarif unitaire stipulé au 1 de la Section I des présentes.

Sous cette réserve, en cas de pluralité de sociétés Clientes appartenant au même Groupe, le barème hors taxes suivant sera appliqué annuellement, par ordre historique d'inscription au site [www.NotiFide.com](http://www.NotiFide.com) :

- Pour une société ou la première d'un Groupe : 3.000 EUR (HT) ou 1.000 EUR (HT) selon le cas tel qu'exposé en 1- des présentes, l'effectif salarié étant alors apprécié au niveau de la société du Groupe employant le plus grand nombre de collaborateurs.
- de 2 à 5 sociétés : 500 EUR (HT) par société additionnelle,
- à partir de la 6<sup>ème</sup> société : 300 EUR (HT) par société additionnelle.

Les tarifs établis ci-dessus sont indexés sur l'indice SYNTEC (239,4- base mars 2012). Le montant des factures émises sera calculé par application de la formule suivante :

$P1 = (P0 \times S1) / S0$  dans laquelle P0 est le prix de base / le dernier prix

P1 est le nouveau prix facturé

S1 est le dernier indice SYNTEC publié à chaque date anniversaire

S0 est l'indice SYNTEC de référence du présent contrat / l'indice utilisé lors de la dernière révision

### 3- Tarification de l'Option « Process Agent NotiFide » : NOUS CONSULTER

	Pour le Client Utilisateur <i>(cachet)</i>	Pour NotiFide
Signature(s)		
Nom(s) du /des signataire(s)		
Fonction(s)		
Date		